

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Interdiction d'accès à une cour

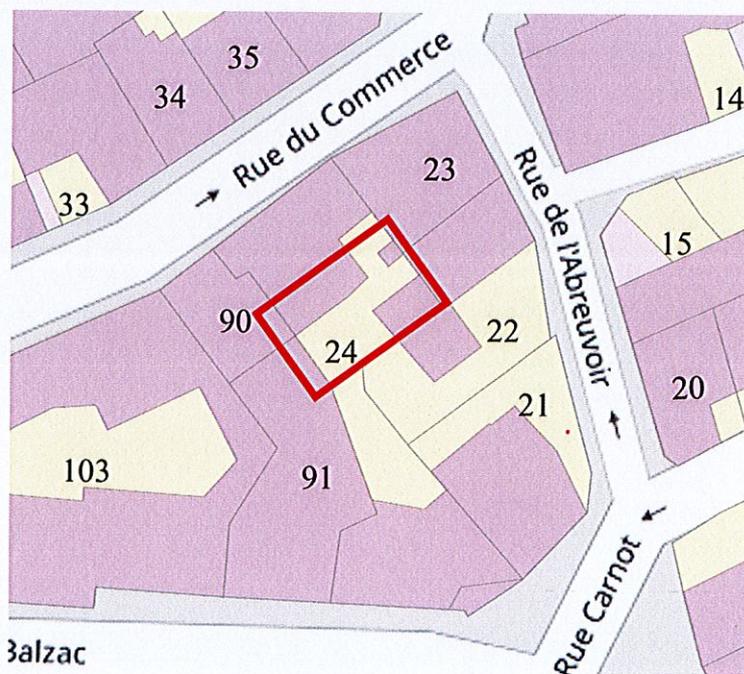
N°ARR-20250507-AGC-04

**Le Maire de Descartes,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2131-1, L2212-2, 5° et L 2212-4 ;  
Vu les constats effectués en date du 7 mai 2025 en présence de la Gendarmerie Nationale, des Sapeurs-Pompiers, de la Ville de Descartes et du propriétaire de l'habitation sise 1bis, Rue de l'Abreuvoir,  
Considérant que pour des raisons de sécurité des biens et des personnes situées à proximité de l'habitation sis 1 bis, Rue de l'Abreuvoir à Descartes,  
Considérant la nécessité de la mise en place d'un périmètre de sécurité ;

### ARRÊTE

Article 1 : Au vu du risque de chute de matériaux depuis la façade du 1 bis, Rue de l'Abreuvoir, l'accès à la cour derrière le 42 Rue du Commerce et accessible depuis le 3, Rue de l'Abreuvoir, est interdit à toute personne non habilitée (hors experts et professionnels chargés des secours et/ou des mises en sécurité) sur le périmètre défini ci-dessous.



Article 2 :

L'accès au périmètre est interdit à toute personne non habilitée.

Le périmètre de sécurité sera conservé jusqu'à la réalisation des travaux de mise en sécurité du 1bis, Rue de l'Abreuvoir et la cessation de tous risques pour les personnes et les biens.

La main levée du présent arrêté ne sera prononcée qu'après réalisation des travaux de sécurisation.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur site.

Article 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Descartes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie adressée à : C.C. LOCHES SUD TOURAINE – Services déchets, C.C. LOCHES SUD TOURAINE – Services eau et assainissement, REGION CENTRE VAL-DE-LOIRE – Services transports, La Police Municipale de Descartes, Monsieur le Chef de Centre des Pompiers de Descartes, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Descartes, Nicolas ECCLOO - Services techniques municipaux, Val Touraine Habitat.

Pour le Maire,  
L'Adjointe-Déléguée,



Valérie BUREAU.

Fait à Descartes le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025